

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Antoine MASSON.**

**Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.**

**Etait absente : Céline VÉRON.**

**OBJET : Finances – Flux réciproques 2023 entre le budget principal et les budgets annexes.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

La gestion du centre communal d'action sociale (CCAS) est assurée au moyen de 12 budgets : un budget principal et 11 budgets annexes médico-sociaux.

Le principe retenu est la comptabilisation des dépenses au plus près du fait générateur. Dans un souci de transparence, les dépenses sont affectées directement sur les budgets auxquels elles se rapportent. Lorsque ce n'est pas possible, les dépenses imputables à plusieurs budgets sont supportées par un seul d'entre eux. Les dépenses engagées sont ensuite refacturées à chacun des budgets au moyen d'écritures internes comptabilisées à la fin de l'exercice budgétaire générant ainsi des flux réciproques.

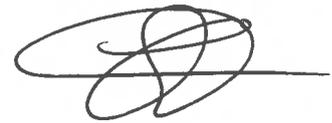
Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, les dépenses ont été inscrites aux budgets concernés. La facturation interne entre le budget principal et les budgets annexes s'élève à 5 400 € (Annexe 1), celle entre le budget annexe Robert-Robin et celui du CLIC s'élève à 26 300 € (Annexe 2) et celle entre le budget annexe Gaston Birgé et le budget principal à 60 500 € (Annexe 3) pour les frais de structure générés par l'activité de la cuisine centrale.

Enfin, par délibération du 12 décembre 2017, le conseil d'administration a également décidé de prendre en charge les rémunérations des agents en arrêt maladie depuis plus de 3 mois. La délibération fixe les modalités de calcul de la participation du budget principal aux budgets annexes relatifs aux rémunérations des agents des services et établissements médico-sociaux en arrêt maladie supérieur à 3 mois. La participation 2023 du budget principal aux budgets annexes est arrêtée à 773 406 € (Annexe 4).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuve la refacturation entre le budget principal et les budgets annexes pour les charges d'exploitation ;
- approuve le remboursement du budget principal aux budgets annexes, des rémunérations des personnels absents depuis plus de 3 mois et
- impute les dépenses et les recettes aux budgets concernés de l'exercice 2023.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée



FACTURATION INTERNE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

**CHARGES D'EXPLOITATION DES BUDGETS ANNEXES (mandats)**

Imputation	CLIC
6256 Mission	1 000
6261 Affranchissement	1 500
6287 Quote part frais administratif	2 900
<b>Total Groupe 1</b> Dépenses afférentes à l'exploitation courante	<b>5 400</b>
6488 Frais de formation	0
<b>Total Groupe 2</b> Dépenses afférentes au personnel	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 400</b>

**REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL (titres)**

Budget principal :  
- Article 70872 - Fonction 01 5 400

FACTURATION INTERNE DU BUDGET ANNEXE R ROBIN AU BUDGET ANNEXE CLIC

**CHARGES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE CLIC (mandats)**

Imputation	CLIC
6283 Entretien locaux	1 200
<b>Total Groupe 1</b> Dépenses afférentes à l'exploitation courante	<b>1 200</b>
6218 Autres personnel extérieur	8 000
<b>Total Groupe 2</b> Dépenses afférentes au personnel	<b>8 000</b>
6132 Loyer	11 800
6135 Location mobilière	1 000
614 Charges locatives	2 200
61568 Maintenance autre	2 100
<b>Total Groupe 3</b> Dépenses afférentes à la structure	<b>17 100</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 300</b>

**REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE BUDGET ANNEXE CLIC AU BUDGET ANNEXE R ROBIN (titres)**

- Article 7548 26 300

## FACTURATION INTERNE DU BUDGET ANNEXE G BIRGE AU BUDGET PRINCIPAL

**RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE BIRGE (Titres)**

Imputation	BIRGE
7548 Remboursement de frais	60 500
<b>Total Groupe 2</b>	<b>60 500</b>
<b>Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>60 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>60 500</b>

**REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE BIRGE (mandat)**

- Article 62872 60 500,00

**RECETTES D'EXPLOITATION DES BUDGETS ANNEXES (litre)**

Imputation	Belle Beille	Bellefontaine	Birgé	Bordillon	CLIC	Geoffray	Justices	Monplaisir	Roseraie	SSAD	St Michel	Total
6419 Remboursement sur rémunération du personnel	48 068	109 342	183 872	20 972	45 522	127 394	0	71 361	11 610	45 128	110 137	773 406
<b>Total Groupe 2</b>	<b>48 068</b>	<b>109 342</b>	<b>183 872</b>	<b>20 972</b>	<b>45 522</b>	<b>127 394</b>	<b>0</b>	<b>71 361</b>	<b>11 610</b>	<b>45 128</b>	<b>110 137</b>	<b>773 406</b>
<b>Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>48 068</b>	<b>109 342</b>	<b>183 872</b>	<b>20 972</b>	<b>45 522</b>	<b>127 394</b>	<b>0</b>	<b>71 361</b>	<b>11 610</b>	<b>45 128</b>	<b>110 137</b>	<b>773 406</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 068</b>	<b>109 342</b>	<b>183 872</b>	<b>20 972</b>	<b>45 522</b>	<b>127 394</b>	<b>0</b>	<b>71 361</b>	<b>11 610</b>	<b>45 128</b>	<b>110 137</b>	<b>773 406</b>

**REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES (mandat)**

- Article 6715 773 406